



Le 28 septembre marque la journée mondiale du droit à l'avortement

En France, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est un droit depuis la loi Veil du 17 janvier 1975.

Le droit à l'avortement est un droit fondamental, inhérent à celui de disposer librement de son corps.

Il est indispensable pour parvenir à l'égalité de genre et doit pouvoir s'exercer dans des conditions de sécurité, de respect et de dignité satisfaisantes. Le non-respect de ce droit oblige certaines femmes à recourir à des avortements dits « clandestins » menés dans des conditions sanitaires dangereuses. Dans certaines régions du monde, ces avortements seraient la cause de plus de 10% des décès maternels.



En France, la loi du 3 mars 2022 permettant, entre autres, de porter le délai légal de recours à l'IVG de 12 à 14 semaines de grossesse a été un soulagement pour les militant-es qui portaient cette demande depuis des années.

Il aura fallu une pandémie et un confinement qui a gravement porté atteinte au droit des femmes à avorter pour que la législation évolue. Pourtant, ce délai n'est pas toujours respecté dans les faits. De nombreux centres d'orthogénie arguent en effet que le geste technique est différent, et que faute de formation, et du matériel adapté, les interventions ne se font pas au-delà des 12 semaines habituelles. Une fois encore le gouvernement n'a fait le travail qu'à moitié, et au final ce sont les femmes qui pâtissent de la situation.

**Mon corps, mon choix,
notre droit**

222.000 femmes ont eu recours à l'IVG (quelle que soit la méthode) en 2020 en France. Ce sont plusieurs de centaines d'autres qui ont dû aller à l'étranger parce que hors délai, ou qui ont poursuivi la grossesse faute de moyens financiers pour s'y rendre.

Permettre aux femmes d'avoir recours à l'IVG est nécessaire à leur émancipation, à leur accès au travail, aux études et donc à leur indépendance financière.

Restons mobilisé-es :

Le droit à l'avortement et donc le droit des femmes de disposer de leur corps doit demeurer, en France, comme en Espagne, aux Etats-Unis ou en Pologne, un droit fondamental qui est pourtant sans cesse attaqué. Nous appelons à le défendre sans relâche !

MERCREDI 28 SEPTEMBRE à 19 h 30
débat public sur le droit à l'IVG
à la halle aux toiles de Rouen

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le collectif femmes mixité de l'UD CGT 76 à l'adresse suivante : fem.mixite.cgtud76@gmail.com

14/09/2022